



Abandon reprise fond de commerce

Par **tamil**, le **22/10/2008** à **16:41**

Bonjour,

Je voudrais avoir votre avis sur notre situation.

Nous sommes une jeune société et nous envisagions de prendre un fond de commerce, un local en fait.

Donc nous avons donné une caution et bloqué le local pendant à peu près 1 mois, mais comme on a été bloqué financièrement, on a dû désister à la dernière minute.

Et le propriétaire du local veut ouvrir une procédure judiciaire en demandant dommage et intérêt, ou une solution à l'amiable pour une somme correspondant à 50% de ce qu'on aurait eu besoin pour prendre le local, ce qui n'est pas rien.

Je sais que c'est de notre faute, mais je voudrais connaître nos droits? Et jusqu'à quel montant il lui est possible d'exiger?

Pour l'instant nous pensons privilégier la solution à l'amiable car nous sommes une jeune société et ne voulons pas tout perdre avec une procédure judiciaire.

Merci.